PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 6 MARS 2025

Le jeudi 6 Mars 2025 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents
Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, ESTRADE Philippe, VALETTE Patrick

Absent
FERNANDEZ Alain

Ordre du jour

- RODP Orange 2025
- Devis diagnostic Cave coopérative
- Devis faucardage
- Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques – Saison 2025
- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade
- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires - IHTS
- Vente parcelles B 308 + B 301 + B 298 + B 249 – Commune / SCEA Le Clos de l'Ahnel
- Chats errants – Convention 30 millions d'amis

- Questions diverses

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

RODP Orange 2025
Le décret du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs électroniques, et en particulier a encadré le montant de certaines redevances.

Le patrimoine total occupé sur le domaine public, pour la commune de Ribaute : 6kms600 pour les artères aériennes, 1km006 en sous-sol, une armoire pour 0,5m².
Le conseil municipal doit renouveler, chaque année, l'instauration du principe d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques.
Un titre de recette sera émis à l'encontre de Orange pour la somme de 494.63 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Devis Diagnostic Cave Coopérative
Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce point avait été

abordé lors du précédent Conseil Municipal et, qu'après échanges, il avait été proposé de surseoir ce point afin de recueillir d'autres devis.
Monsieur Le Maire donne lecture des devis en sa possession, à savoir :

- 1 devis de la société Habitat Diagnostic d'un montant de 699.00 € TTC
- 1 devis de la société Occi Diags d'un montant de 599.00 € TTC.

suite à la consultation d'un cabinet d'avocats au sujet du projet de transformation de la cave coopérative, et après avis, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic du bâtiment permettant ainsi de s'orienter plus précisément vers un projet.
Après lecture du devis, les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la durée de validité du diagnostic (pour les particuliers, 6 mois) et souhaiteraient d'autres devis.
Après échanges et avis des membres du Conseil Municipal, il est proposé de surseoir ce point et de le prévoir à un prochain Conseil Municipal, une fois les informations recueillies.
Monsieur Philippe ESTRADE fait remarquer le projet est ancien et demande s'il est toujours d'actualité.
Monsieur Le Maire rappelle que trois candidats s'étaient positionnés pour la reprise des locaux de l'ancienne cave coopérative.
Madame Sabine ALQUIER GILLES dit qu'il est dommage de dépenser de l'argent dans des diagnostics qu'il faudrait refaire ultérieurement.
Monsieur le maire répond que sans ces diagnostics le projet est bloqué.
Monsieur Philippe ESTRADE propose de revoir le projet afin d'avoir d'autre(s) avis.

Devis faucardage

Monsieur Le Maire remercie tout d'abord Monsieur Patrick VALETTE pour son intervention et la prise en charge de ce dossier.
Monsieur Patrick VALETTE explique avoir pris contact auprès des services de la DDTM et mentionné les dangers de la noyade en raison des algues.
Les travaux de faucardage ne pourront être réalisés qu'après identification des algues, la DDTM a précisés qu'il faudrait obtenir une autorisation (travaux rivière et zone natura 2000).
Monsieur Le Maire a pris contact avec la DREAL et le Conservatoire Botanique. Ce dernier viendra réaliser un diagnostic des espèces une fois avoir été mandaté par la DREAL.
L'identification pourrait éventuellement avoir lieu au mois de Mai et les travaux au mois de Juin.
Sur ce dossier, il est relevé les difficultés de contacts entre les interlocuteurs et services.
Après échanges et avis des membres du Conseil Municipal, il est proposé de surseoir ce point et de le prévoir à un prochain Conseil Municipal, une fois les informations recueillies.

Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques – Saison 2024

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention établie par le SDIS de l'Aude pour la mise à disposition de maitre nageurs sauveteurs ainsi que du matériel de surveillance de secours et d'intervention nécessaires pour la surveillance des baignades ouvertes au public.
La période souhaitait pour la saison 2025 serait du 5 juillet au 24 Août, au tarif de 56.00 € par jour avec des horaires de 14 H 30 à 18 H 30. A voir avec le SDIS et en fonction des effectifs recrutés pour la saison estivale, s'il est envisageable de prolonger la période de surveillance d'une semaine.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.
Délibération sera prise.

Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Madame Sarah ADELE PERRAMOND donne lecture de la délibération relative aux taux concernant les possibilités d'avancement de grade et propose de fixer les taux suivants :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100 %
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	
	Rédacteur Principal 1ère classe	
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 2ème classe	
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	
Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise Principal	

Monsieur Patrick VALETTE demande s'il y a un délai pour évoluer.
Madame Sarah ADELE PERRAMOND répond par l'affirmative.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires - IHTS

Madame Sarah ADELE PERRAMOND donne lecture de la délibération relative aux IHTS. Suite aux évolutions de grade des agents et afin de se mettre en concordance avec les textes ayant évolué, il est nécessaire de mettre la délibération.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Vente parcelles B 308 + B 301 + B 298 + B 249 – Commune / SCEA Le Clos De L'Ahnel

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la SCEA Le Clos de l'Ahnel représenté par Monsieur et Madame AMAT serait désireuse d'acquérir les parcelles suivantes afin de poursuivre leur projet d'acquisition de l'ancienne bergerie de l'Ahnel, à savoir :

Section	N° parcelle	Adresse	Superficie
B	308	Combe de Carriere	0 12 50
B	301	Combe de Carriere	0 55 40
B	298	Les Planels	0 12 65
B	249	La Bade	3 04 60
TOTAL			3 85 15

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils seraient désireux de vendre et de fixer un prix. Il précise que les frais notariés et autres frais afférents à la

vente de ces parcelles seront à la charge des acquéreurs.
Après échanges, le prix est fixé à 2 600.00 € l'hectare.
Monsieur Philippe ESTRADE demande si ces acquisitions seront suivies de construction(s).
Monsieur Le Maire répond que dans un 1er temps, la réhabilitation de la bergerie sera effectuée, puis dans un second temps, viendra la construction de l'exploitation agricole.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procura0tion.
Délibération sera prise.

Chats errants – Convention 30 millions d'amis

Madame Michèle SERVANT explique que le vétérinaire ne souhaite plus fonctionner directement avec les Collectivités et qu'il convient de passer par une association.
En signant une convention avec 30 millions d'amis, les frais vétérinaires sont divisés par deux.
Madame Evelyne BOUYGUES demande si le vétérinaire est imposé par l'association.
Madame Michèle SERVANT répond par la négative et dit que c'est le vétérinaire qui a proposé de signer la convention avec 30 millions d'amis.
Une demande de prise de parole émane du public, et Monsieur Le Maire donne l'autorisation de pris e de paroles : Monsieur Jean-Louis BERNAD mentionne le faut que la Collectivité doit avoir un numéro de piégeage afin de continuer à capturer les chats errants.
Madame Michèle SERVANT répond qu'elle n'est pas informée à ce sujet, mais qu'elle va se renseigner et se rapprocher des associations.
Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages entre l'association 30 Millions d'Amis et la Commune.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Chats errants – Association Brigitte Bardot

Madame Michèle SERVANT explique qu'une délibération n'est pas nécessaire, mais que l'association Brigitte Bardot apporte une aide financière aux Collectivités sous forme de dotations pour l'achat de croquettes
Monsieur Patrick VALETTE demande combien de chats sont actuellement au Chatipi.
Madame Michèle SERVANT répond 7 chats.

Rapport Copil Eau et Assainissement CCRLCM

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les transferts des compétences eau et assainissement ne sont plus obligatoires.
Il donne lecture que rapport réalisé par la CCRLCM et des simulations de coût pour la Collectivité avec et sans transferts.
Actuellement, les Collectivités sont toujours en attente de textes permettant de savoir si l'Agence de l'Eau continuera à subventionner les programmes d'investissement des Communes n'ayant pas transférés les compétences.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si des Communes se sont positionnées sur le transfert des compétences Eau et Assainissement ?
Actuellement, les communes les plus importantes au sein de la CCRCLM seraient favorables au transfert.

Monsieur Le Maire propose de conserver ces compétences.
Madame Sabine ALQUIER GILLE propose de suivre ces décisions.
Monsieur Le Maire rappelle que les schémas directeurs eau et assainissement sont actuellement en cours.

SCOT

Monsieur Le Maire rappelle que le schéma de cohérence territoriale (**SCoT**) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.
La CCRLCM attend de connaître le positionnement du Sénat afin de procéder aux votes.
Un problème au niveau du comptages des hectares a été relevé.
Une enquête publique aura lieu dans le courant du %Mois d'Avril.
En 2026, les projets n'ayant pas obtenus ou déposés des demandes d'urbanisme seront gelés et il conviendra d'attendre 2030 ou plus afin de pouvoir à nouveau bâtir.
Monsieur Philippe ESTRADE demande si ces échéances seront les mêmes pour les Communes dont les règlements d'urbanismes deviendront obsolètes (CC, PLU…).
Monsieur Le Maire répond que le PLUi englobera l'ensemble du territoire et ne formera qu'un seul règlement.

Questions diverses

Villages d'avenir

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune avait déposé une candidature au programme Villages d'avenir de la Préfecture.
La Commune n'avait pas été retenu, et suite à de nouvelles dotations reçues en Préfecture, Le Préfet a proposé de retenir Ribaute au sein de ce programme.
Cela apportera une aide technique et financière sur les prochains dossiers d'investissement.

Sentier Pédestre

Le nouveau sentier pédestre est maintenant balisé et terminé.
Il a été réalisé en collaboration avec Le Département, l'office de tourisme intercommunal et un chantier d'insertion.

Dossier Enrochements

Monsieur Philippe ESTRADE demande l'avancée sur ce dossier.
Monsieur Le Maire répond que les études sont toujours en cours par le bureau d'études BET EVE.

Commission Travaux

Monsieur Le Maire précise que la commission travaux s'est réunie et que beaucoup de propositions ont été émises.
Des devis sont en attente afin de connaître le coût et les possibilités de financement.
Monsieur Philippe ESTRADE demande si des travaux de goudronnage sont prévus.
Monsieur Le Maire répond que seule la partie de la rue des Fleurs où les réseaux doivent être renouvelés sera regoudronnée.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande s'il est possible de connaître les propositions.
Madame Evelyne BOUYGUES, Messieurs Alain COSTE et Philippe ESTRADE citent :

- Travaux embellissements réalisés par un maçon des colonnes de tri
- Création de WC publics
- Une partie du toit de l'ancienne cave coopérative
- Changement éclairage public (Planelles, Rec Tourrent…)
- Réseaux rue des Fleurs (réalisé en régie) et goudronnage
- Mise en place de feux récompenses avenue des Corbières
- Terminer les travaux au sein de l'Eglise (peinture, escalier…)

Le projet de mise en place de caméras de surveillance a été écarté.

Lotissement

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si le Permis de Construire du Lotissement a été déposé.
Monsieur Le Maire répond par la négative.

Fête Intercommunalité

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si une réunion avec les associations est prévue afin de préparer l'organisation de la fête de l'intercommunalité.
Monsieur Le Maire dit qu'une réunion est prévu l 13 Mars prochain à 18 H 00 au Foyer.
Une invitation va être envoyée très prochainement.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 20.